

**Conseil Départemental
de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
Plénière du 07 12 2020 (en Visio)**

Compte rendu de la commission « accès aux outils de communication »

Nom et prénom des membres de la commission :

Coulanjon Guy, Challan Madeleine, Georges Marie-Thérèse, Cocheux Jacques, Gailliarde Jean-Pierre, Paya Raymond, Rougier Geneviève, Donnarieix Denise, Pejoux Delphine.

Nombres de réunion faites entre le juillet 2019 et mars 2020 :

5 réunions.

Mise en place de la « Commission communication du CDCA » avec l'aide de Sophie Point : 5 réunions.

Notre commission propose deux préconisations :

Première préconisation :

Donner plus de visibilité à l'opération « Bien chez moi en un clic » animée par l'acteur local de service à la personne FAMILICLIC. Cette opération permet de proposer des ateliers de découverte numérique dans des communes du département. Un camping-car sillonne les communes du département pour proposer des ateliers de découverte numérique sur tablettes spécialement conçues pour les seniors. Nous préconisons l'ouverture de ce service, non seulement aux seniors mais également aux personnes en situation de handicap.

Notre commission préconise l'acquisition par le département d'un véhicule accessible à toutes et tous, équipé pour l'accompagnement de toutes les technologies numériques et informatiques.

Deuxième préconisation :

(Documentée par Bernadette Gonzales, présidente URAPEDA et Madeleine Challan présidente de malentendant63)
Notre commission constate que la loi du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap », pourrait être mieux appliquée en ce qui concerne les personnes sourdes et malentendantes. Les Etablissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles à tous et permettre de recevoir les informations diffusées. Or des solutions techniques existent.

Une première solution technique permet une compréhension des discussions, présentations et débats lors des réunions, c'est la transcription écrite instantanée. Cette transcription nécessite un opérateur (sur site ou à distance en connexion wifi)) ainsi qu'un écran et un vidéo-projecteur. Cette solution reste accessible financièrement pour des collectivités et permet l'accessibilité réelle à la citoyenneté à la fois aux personnes sourdes et malentendantes.

La deuxième solution technique s'adresse aux personnes équipées d'appareils auditifs ou d'implants cochléaire, la Boucle à Induction Magnétique (BIM) est un équipement efficace pour isoler du bruit ambiant et permettre la communication. L'obligation d'installation de " BIM d'accueil "est souvent respectée mais elle est encore peu utilisée. En revanche, les salles de réunion sonorisées sont trop rarement équipées de BIM !

Notre commission « accès aux outils de communication » préconise pour une inclusion plus élargie la mise en place de la transcription écrite, les équipements numériques nécessaires étant souvent déjà présents dans les salles...comme dans cette salle d'assemblée du conseil départemental.

Egalement faire respecter l'obligation de mise à disposition ou d'installation d'une BIM dans au moins une salle de réunion dans chaque municipalité.

L'ensemble de la commission prend plaisir à travailler ensemble et espère que ce travail trouvera dans la pratique toute son utilité.